



DEAFLYMPICS 2022

CAXIAS DO SUL (Brésil)

1 au 15 mai 2022

CHEMIN DE SELECTION EQUIPE DE FRANCE

- Athlétisme
- Bowling
- Cyclisme
- Football
- Natation
- Tennis de table

La crise sanitaire Mondiale liée au COVID 19 a eu pour conséquence le Report des Deaflympics 2021, par décision de l'ICSF et du Comité d'Organisation. Programmés initialement en décembre 2021, les Deaflympics sont désormais planifiés du 1 au 15 mai 2022.

La Fédération Française handisport, en plein accord avec le CCSSF, a confié la procédure de sélection de ses sportifs pour les Deaflympics 2022 à la Commission Fédérale de Sélection.

Composition de la commission fédérale de sélection (C.F.S.)

Rudi VAN DEN ABBEELE, Vice-Président FFH chargé des sports ou son Représentant
Didier PRESSARD, Membre du comité directeur de la FFH, représentant des sourds et malentendants
Le Directeur Technique National de la FFH
Sébastien MESSAGER, CTN en charge du haut-niveau des sports sourds

Cette commission fédérale de sélection est en charge de l'édition des présentes règles de sélection et de la proposition de la liste des sportifs sélectionnés, en vue de la validation de la sélection par le comité directeur de la FFH.

En confiant la sélection à une commission fédérale de sélection, la F.F. Handisport souhaite s'assurer que ses représentants aux Deaflympics 2022 sont ceux qui, potentiellement, ont les meilleures chances de représenter à France sur les plus hautes marches des podiums.

L'objectif est d'une part de sélectionner les athlètes qui ont individuellement le plus de chances d'obtenir une place sur le podium des Deaflympics et d'autre part de retenir des collectifs propres à gagner le maximum de médailles lors des compétitions.

Chaque sport fait l'objet d'une réunion particulière appelée sous-commission de sélection. Le Directeur Sportif concerné, ou son représentant, vient présenter la liste des athlètes sélectionnables en fonction des critères édités à la commission fédérale de sélection.

Un relevé des décisions est établi et la liste des sélectionnés est fixée par la C.F.S..

A ce titre, selon les cas de figure, le comité de sélection se réservera la possibilité de s'appuyer sur des indicateurs objectifs d'aide à la décision, en cas d'absences de compétitions nationales et internationales dans une ou plusieurs disciplines sportives

La Fédération se réserve le droit de modifier ses choix politiques et sportifs ainsi que ces règles de sélections tant que l'accompagnement budgétaire, demandé au ministère des sports, ne sera pas acté et à la hauteur des frais à engager.

CHEMIN DE SELECTION :

1. La sélection des sportifs français en vue des Deaflympics 2022 est soumise au respect des règles de sélection édictées par International Committee for Sport Deaf (I.C.S.D.), consultable sur le site www.deaflympics.com
2. Les règles de sélection, édictées par la commission fédérale de sélection missionnée par le comité directeur, sont consultables sur le site de la Fédération Française Handisport.
3. A partir des informations communiquées par l'I.C.S.D., et suivant les critères de sélection établis par la Direction Technique Nationale et validés par le Comité Directeur de la FFH, chaque Directeur Sportif présentera la liste des athlètes sélectionnables de sa discipline à la commission fédérale de sélection.
4. La Commission Fédérale de Sélection arrêtera en séance une liste de titulaires et, au besoin, une liste de suppléants.
5. Le Directeur Technique National présentera la liste des sportifs sélectionnés au comité directeur de la FFH, pour validation.
6. La sélection des sportifs sera publiée officiellement au plus tard le 1 avril 2022 sur le site internet de la fédération.

CONDITIONS OBLIGATOIRES POUR PARTICIPER AUX SELECTIONS :

- Avoir une licence fédérale à jour.
- Être de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de l'I.C.S.D.
- Répondre aux critères internationaux I.C.S.D. administratifs et de classification
- Être en règle avec les exigences de l'I.C.S.D. en matière d'audiogramme (au minimum 6 mois avant la compétition pour les nouveaux sélectionnés) et avoir son « number ID », telle que cette notion est définie par l'I.C.S.D..
- Être en règle avec la réglementation en vigueur, liée à l'usage de produits dopants.
- Accepter de fournir toutes les informations et pièces nécessaires à la procédure d'accréditation du Comité d'Organisation des Deaflympics
- Répondre impérativement dans les délais indiqués, ou notifiés, aux demandes administratives en provenance du siège fédéral et relative aux Deaflympics.
- Pour fixer la liste de sélection, il sera notamment tenu compte de la capacité des athlètes à s'intégrer au groupe Equipe de France, à vivre en communauté, à respecter les consignes pour le bien de la collectivité.
- Signer et respecter les termes de la charte de participation aux Deaflympics

- Répondre aux exigences d'entraînement fixées par le Directeur Sportif du sport concerné (ou si ce poste devait être vacant pour quelque raison que ce soit, par l'entraîneur national fédéral en fonction), en termes de planification, de volume hebdomadaire d'entraînement, de suivi.
- Participer aux championnats de France FFH si ce dernier a lieu.
- Remplir les conditions de sélection spécifiques à la discipline concernée. (Ci-dessous)
- Avoir son audiogramme à jour à compter du 30 novembre 2021

CALENDRIER PREVISIONNEL :

Octobre 2021

Envoi des critères de sélection à tous les responsables sportifs et comités régionaux pour diffusion auprès des athlètes.

30 Octobre 2021

Date limite pour valider les inscriptions pour les sports collectifs.
Date limite pour pré inscrire les sports individuels. (non nominatif)

Novembre 2021

Date limite pour recevoir les audiogrammes de tous les sportifs susceptibles d'être sélectionnés.

Février / Mars 2022

Validation des sélectionnés par la commission de sélection.

Mars 2022

Diffusion de la composition nominative de la délégation Française, après validation par le Comité Directeur de la FFH de la liste des athlètes sélectionnés.

25 Avril 2022

Départ probable de la délégation.

16 Mai 2022

Retour probable de la délégation

Critères d'aide à la décision de sélection

ATHLÉTISME

Age minimale :

16, 18 ou 20 ans selon les disciplines (référence au sein de la règle internationale Article 2.2.2 Age)

Athlètes sélectionnables

- Pour chaque épreuve ciblée, obtenir une performance correspondant au minima défini par la FFH ci-dessous, performance réalisable jusqu'au 31/01/2022 inclus.
- Avoir participé aux Championnats de France d'Athlétisme Handisport 2021

Athlètes sélectionnés

Pour les deaflympics 2022, la Fédération Française Handisport s'engagera sur des sportifs (ves) dont les performances leur permettront de concourir pour une place en finale des différents évènements.

A partir de la liste des athlètes sélectionnables, le Directeur sportif proposera à la commission fédérale de sélection les athlètes sélectionnés :

1. La priorité sera donnée aux sportifs ayant réalisé et confirmé une performance sur piste correspondant aux minima Français fixés par la DTN de la fédération française handisport pour les Deaflympics de 2022 lors d'une compétition agréée FFA ou FFH lors de la saison 2021 / 2022.

En ce qui concerne la participation d'athlètes de la FFH à des compétitions FFA, cette demande doit être argumentée et transmise à la commission fédérale athlétisme au moins 8 jours avant la date de la compétition.

2. Les athlètes proposés à la sélection sont issus de la liste des athlètes sélectionnables et choisis en premier lieu en fonction de leur potentiel à être médaillés à titre individuel

3. En second lieu, si aucun athlète n'a réalisé les minima, pourront éventuellement être retenus par la commission de sélection fédérale, sous réserve que l'effectif soit incomplet et sans aucune obligation de la part de la FFH :

- Un athlète ayant réalisé une performance proche des minima France ;
- Un athlète affichant une progression significative sur la période de qualification

Il est précisé que toute situation particulière d'un athlète et notamment toute demande de dérogation à l'un ou plusieurs de ces critères de sélection, pourra être soumise à l'examen du Directeur Technique National, seul décisionnaire pour attribuer une telle dérogation.

MINIMA FRANÇAIS POUR ETRE SELECTIONNABLE

Epreuves	Hommes	Femmes
	Minima	Minima
100m	11.19	12.70
200m	22.74	27.00
400m	50.91	59.32
800m	2.01.28	2.23.89
1500m	4.07.36	5.01.00
5000m	15.44.99	20.00.00
10,000m	33.45.00	41.17.00
100m Haies		16.54
110m Haies	17.84	
400m Haies	60.00	65.11
Hauteur	1.86	1.50
Perche	3.60	2.80
Longueur	6.59	5.00
Triple saut	12.59	10.00
Poids	14.26	11.64
Disque	40	38.78
Javelot	48.40	35.39
Marathon	2 h 55	3 h 40

Pour information : Quota international : (Selon la règle internationale)

Un nombre maximum d'athlètes par pays est alloué pour l'athlétisme. Le pays choisit ensuite, selon ses propres critères, le nombre de sportifs(ves) qu'il désire sélectionner.

	Hommes	Femmes	
	68	68	
Événement	Hommes	Femmes	Mixte
100m	3	3	-
200m	3	3	-
400m	3	3	-
800m	3	3	-
1500m	3	3	-

	Hommes	Femmes	
5000m	3	3	-
10000m	3	3	-
100m haies	-	3	-
110m haies	3	-	-
400m haies	3	3	-
Saut en hauteur	3	3	-
Saut à la perche	3	3	-
Saut en longueur	3	3	-
Triple saut	3	3	-
Lancer du poids	3	3	-
Lancer du disque	3	3	-
lancer de javelot	3	3	-
Marathon	3	3	-

BOWLING

Age minimale :

14 ans (référence au sein de la règle internationale Article 2.2.2 Age)

Sportifs(ves) sélectionnables

- Avoir un niveau minimal valide requis : national 1 et 2.
- Avoir participé aux Championnats de France Handisport 2021
- Les sportifs(ves) avec une progression significative au cours de l'année 2021
- L'évaluation technique et tactique du niveau du joueur et de son évolution sur la saison sera effectuée par l'encadrement avec l'appui de statistiques comparatives sur la saison 2020 et 2021

Sportifs(ves) sélectionnés (ées)

Pour les deaflympics 2022, la Fédération Française Handisport s'engagera sur des sportifs(ves) dont les performances leur permettront de concourir pour une place en phase finale.

A partir de la liste des athlètes sélectionnables, le Directeur sportif proposera à la commission fédérale de sélection les sélectionnés(ées) :

1. Le (la) champion(ne) de France 2021
2. Le (la) vainqueur de la coupe de France 2021
3. Les médaillé(es) au championnat du monde 2019 en individuel

Un tournoi de sélection pourra être mis en place fin 2021 / début 2022

La ffh se donne le droit de ne pas présenter d'équipe en Bowling si les conditions de jeu minimales d'un évènement mondial de référence ne sont pas présente lors de cette compétition.

Il est précisé que toute situation particulière d'un athlète et notamment toute demande de dérogation à l'un ou plusieurs de ces critères de sélection, pourra être soumise à l'examen du Directeur Technique National, seul décisionnaire pour attribuer une telle dérogation.

Pour information : Quota international : (Selon la règle internationale)

Un nombre maximum d'athlètes par pays est alloué pour le Bowling. Le pays choisit ensuite, selon ses propres critères, le nombre de sportifs(ves) qu'il désire sélectionner.

	Hommes	Femmes	
	2	2	
Événement	Hommes	Femmes	Mixte
simple	2	2	-
double	2	2	-
Masters	2	2	

CYCLISME

Age minimale :

19 ans (référence au sein de la règle internationale Article 2.2.2 Age)

Sportifs(ves) sélectionnables

- Avoir participé aux championnats de France route ffh 2021
- Avoir participé au stage de pré sélection fin 2021 / début 2022

Une attention particulière sera portée aux cyclistes polyvalent(e)s pour le rôle d'équipiers au service du « leader ».

Sportifs(ves) sélectionnés(ées)

Pour les deaflympics 2022, la Fédération Française Handisport s'engagera sur des sportifs(ves) dont les performances leur permettront de concourir pour une place dans les 8 premiers des différents évènements.

Les résultats antérieurs (2021) lors des compétitions nationales et internationales pourront servir à éclairer la Commission Fédérale de sélection, tout comme le niveau d'entraînement de l'athlète, la qualité de son suivi de préparation seront des facteurs observés.

A partir de la liste des athlètes sélectionnables, le Directeur sportif proposera à la commission fédérale de sélection les sélectionnés(ées) :

1. Le(la) champion(ne) de France 2021 en individuel (Si la compétition regroupe plus de 6 participants dans cette catégorie)
2. Les 2 sportifs(ves) les plus performant(e)s lors du stage de pré sélection

Il est précisé que toute situation particulière d'un athlète et notamment toute demande de dérogation à l'un ou plusieurs de ces critères de sélection, pourra être soumise à l'examen du Directeur Technique National, seul décisionnaire pour attribuer une telle dérogation.

Pour information : Quota international : (Selon la règle internationale)

Un nombre maximum d'athlètes par pays est alloué pour le cyclisme sur route et le VTT. Le pays choisit ensuite, selon ses propres critères, le nombre de sportifs(ves) qu'il désire sélectionner.

Cyclisme sur route

	Hommes	Femmes	
	15	15	
Événement	Hommes	Femmes	Mixte
Cyclisme sur route 1000m sprint	5	5	-

	Hommes		Femmes	
Cyclisme contre-la-montre individuel sur route	5		5	-
Cyclisme sur route Course individuelle sur route	5		5	-
Course aux points sur route à vélo	5		5	-

VTT cross-country

	Hommes		Femmes	
	5		5	
Événement		Hommes	Femmes	Mixte
VTT cross-country		5	5	

FOOTBALL

Age minimale :

16 ans (référence au sein de la règle internationale Article 2.2.2 Age)

Un tournoi international qualificatif pour les deaflympics sera organisé par l'ICSD durant l'année 2021 avec 3 phases qualificatives.

A l'issue de cette phase, l'équipe de France sera qualifiée directement ou non pour la phase finale de la compétition au Brésil.

Sportifs sélectionnables

La sélection concernera 22 joueurs au maximum répartis entre Gardiens de But, Défenseurs, Milieux de Terrain et Attaquants.

- Être retenue dans le collectif France élargi pour les phases de qualification 2021.

Sportifs(ves) sélectionnés (ées)

Pour les deaflympics 2022, la Fédération Française Handisport s'engagera sur des sportifs (ves) dont les performances collectives leur permettront de concourir pour une place dans les 6 premiers.

- Une analyse précise des deux matchs de qualification déterminera la composition de cette équipe.

Une complémentarité, une polyvalence, une diversité des différents joueurs entre eux dans un souci de performance collective, seront visées dans la perspective de la constitution du Collectif France.

La sélection s'opèrera en lien avec la nécessité de composer une équipe opérationnelle sur le terrain en prenant en compte les spécificités au poste avec les aléas d'une compétition : blessures, suspensions, méforme ou contre-performances.

Il est précisé que toute situation particulière d'un athlète et notamment toute demande de dérogation à l'un ou plusieurs de ces critères de sélection, pourra être soumise à l'examen du Directeur Technique National, seul décisionnaire pour attribuer une telle dérogation.

Pour information : Quota international : (Selon la règle internationale)

Un nombre maximum d'athlètes par pays est alloué pour le football. Le pays choisit ensuite, selon ses propres critères, le nombre de sportifs(ves) qu'il désire sélectionner.

	Hommes	Femmes	
	22	22	
Événement	Hommes	Femmes	Mixte
Football	22	22	

NATATION

Age minimale :

Aucun (référence au sein de la règle international Article 2.2.2 Age)

Sportifs(ves) sélectionnables

Une grille de minima A bassin de 50m est établie par épreuve.

Ces minima doivent être validés aux championnats de France 50m. FFH 2021

Une grille de minima A bassin de 25m est établie par épreuve.

Ces minima doivent être validés aux championnats de France 25m. FFH 2021

Sportifs(ves) sélectionnés (ées)

Pour les deaflympics 2022, la Fédération Française Handisport s'engagera sur des sportifs (ves) dont les performances leur permettront de concourir pour une place en finale des différents évènements.

A partir de la liste des athlètes sélectionnables, le Directeur sportif proposera à la commission fédérale de sélection les athlètes sélectionnés :

1. La priorité sera donnée aux sportifs ayant réalisé et confirmé une performance correspondant aux minima Français fixés par la DTN de la fédération française handisport pour les Deaflympics de 2022 lors d'une compétition agréée lors de la saison 2021.
2. En second lieu, si aucun athlète n'a réalisé les minima, pourront éventuellement être retenus par la commission de sélection fédérale, sous réserve que l'effectif soit incomplet et sans aucune obligation de la part de la FFH :
 - Un(e) sportif (ve) ayant réalisé une performance proche des minima France ;
 - Un(e) sportif (ve) affichant une progression significative sur la période de qualification

Il est précisé que toute situation particulière d'un athlète et notamment toute demande de dérogation à l'un ou plusieurs de ces critères de sélection, pourra être soumise à l'examen du Directeur Technique National, seul décisionnaire pour attribuer une telle dérogation.

MINIMA FRANÇAIS POUR ETRE SELECTIONNABLE

Grille minima - bassin 50m.		
Epreuves	Femmes	Hommes
50 NL	00:28,20	00:25,09
100 NL	01:02,28	00:55,01
200 NL	02:16,78	02:01,66
400 NL	05:01,23	04:35,25
800 NL	10:42,45	
1500 NL		17:24,49
50 DOS	00:33,15	00:28,60
100 DOS	01:15,45	01:03,37
200 DOS	02:37,45	02:27,83
50 BRASSE	00:36,44	00:32,74
100 BRASSE	01:20,51	01:11,29
200 BRASSE	02:56,26	02:39,92
50 PAP	00:31,00	00:26,68
100 PAP	01:11,41	00:59,76
200 PAP	02:50,05	02:20,20
200 4N	02:37,95	02:19,48
400 4N	05:18,33	04:55,45

Grille minima - bassin 25m.		
Epreuves	Femmes	Hommes
50 NL	00:27,50	00:24,39
100 NL	01:00,68	00:53,41
200 NL	02:13,38	01:58,26
400 NL	04:53,73	04:27,75
800 NL	10:26,45	
1500 NL		16:54,49
50 DOS	00:31,65	00:27,10
100 DOS	01:13,05	01:00,97
200 DOS	02:32,55	02:22,93
50 BRASSE	00:35,64	00:31,94
100 BRASSE	01:18,51	01:09,29
200 BRASSE	02:51,26	02:34,92
50 PAP	00:30,40	00:26,08
100 PAP	01:10,11	00:58,46
200 PAP	02:46,95	02:17,10
200 4N	02:34,45	02:15,98
400 4N	05:09,53	04:46,65

Pour information : Quota international : (Selon la règle internationale)

Un nombre maximum d'athlètes par pays est alloué pour la natation. Le pays choisit ensuite, selon ses propres critères, le nombre de sportifs(ves) qu'il désire sélectionner.

	Hommes		Femmes		
	26		26		
Événement	Hommes		Femmes		Mixte
50m nage libre	4		4		-
100m nage libre	4		4		-
200m nage libre	4		4		-
400m nage libre	4		4		-

	Hommes		Femmes	
800m nage libre	4		4	-
1500m nage libre	4		4	-
50m dos	4		4	-
100m dos	4		4	-
200m dos	4		4	-
50m brasse	4		4	-
100m brasse	4		4	-
200m brasse	4		4	-
50m papillon	4		4	-
100m papillon	4		4	-
200m papillon	4		4	-
200 m quatre nages individuel	4		4	-
400m quatre nages individuel	4		4	-
relais 4x100m nage libre	8		8	8
relais 4x200m nage libre	8		8	-
relais 4x100m quatre nages	8		8	8

TENNIS DE TABLE

Age minimale :

Aucun (référence au sein de la règle internationale Article 2.2.2 Age)

Sportifs(ves) sélectionnables

- Participer au critérium fédéral sur la saison 2019/2020 et 2021/2022 et avoir pratiqué au niveau national 1 ou 2
- Participer au stages et regroupements spécifiques nationaux organisés
- Avoir un classement FTT minimum de 1200 points

Sportifs(ves) sélectionnés (ées)

Pour les deaflympics 2022, la Fédération Française Handisport s'engagera sur des sportifs (ves) dont les performances leur permettront de concourir pour une place en quart de finale des différents évènements.

A partir de la liste des athlètes sélectionnables, le Directeur sportif proposera à la commission fédérale de sélection les athlètes sélectionnés :

1. Les finalistes du tournoi de sélection 2021 ou 2022
2. Le (la) meilleur(e) sportif(ve) sourd(e) au classement final du critérium fédéral 2021-2022.
3. Une équipe de double pourra être proposée si 2 sportifs(es) sont sélectionnés(es).
4. L'inscription d'une équipe pourra être proposée si 3 sportifs(es) différents sont sélectionné(e)s.

Il est précisé que toute situation particulière d'un athlète et notamment toute demande de dérogation à l'un ou plusieurs de ces critères de sélection, pourra être soumise à l'examen du Directeur Technique National, seul décisionnaire pour attribuer une telle dérogation.

Pour information : Quota international : (Selon la règle internationale)

Un nombre maximum d'athlètes par pays est alloué pour le tennis de table. Le pays choisit ensuite, selon ses propres critères, le nombre de sportifs(ves) qu'il désire sélectionner.

	Hommes	Femmes	
	8	8	
Événement	Hommes	Femmes	Mixte
Simple	4	4	-
Double	4	4	-
Équipe	4	4	-

